

N^o 3.

naissance
Gourrel
Joseph

à dixième jour du mois de février an mil huit cent
trente neuf à onze heures de matin
acte de naissance de Gourrel Joseph né
à Castelsta ce jour lui a six heures du matin fils de Jacques
Gourrel et de Jeanne Bellat mariés.
Le père de l'enfant a été reconnu être un garçon
premier témoin Gourrel Jean âgé de trente neuf ans profession
de cultivateur habitant à Castelsta ouche de l'enfant
second témoin Castella Jean fils de Jacques, âgé de quarante
six ans, profession de cultivateur habitant à Castelsta
Sur la requisition à nous faite par le père de l'enfant
lecture du présent acte a été par nous faite aux parties
Coyarants et aux témoins qui ont dit au savoir Signer.
Constaté Suivant la loi par nous Castella Martial
adjoint au maire faisant en l'absence de M^e le maire les fonctions
d'officier public de l'état civil L'adjoint au maire.
Castella

N^o 4
Mariage
Gouzac
Durand

Du dix neuvième jour du mois de mars an mil huit
cent trente neuf à huit heures de matin
acte de Mariage de Jean Pierre Gouzac
âgé de quarante cinq ans né à Fribourg département
du Tarn et Garonne le vingt neuf germinal an trois
Dix huit avril mil sept cent quatre vingt quatre
ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous
a remis, profession d'homme d'affaire demeurant à Castelsta
département de la Haute Garonne, remarié avec
de Elizabeth Desport décédée à Fribourg département du Tarn
et Garonne le huit mai mil huit cent trente six, ainsi qu'il
résulte de l'extrait en forme qui nous a exhibé fils
de Bertrand Gouzac et d'Antoinette Anouvois mariés et vivans
demeurans à Fribourg département du Tarn et Garonne, procédant
avec le consentement par acte authentique de ses père et mère seen en
d'après par M^e Bedon notaire au dit Fribourg le douze mars
mois courant qui nous a été remis comme pièce justificative en
bonne forme ainsi que la loi le prescrit. Et de M^e Bedon
Durand âgé de vingt six ans né à Mousens département

second feuille



Du Tarn le premier du mois de Mars
D'après mil huit cent trente neuf
ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous
a remis demeurant à Castelsta, département de la Haute Garonne
fille de Jean Durand et de Marie Delmas demeurans
aussi à Castelsta département de la Haute Garonne mariés
vivaus, procédant avec le consentement de ses père et
mère. Les actes préliminaires l'ont extraits des registres
des publications de mariage faites devant le principal
porte de notre maison communale; la première publica-
tion le vingt septième jour du mois de janvier dernier
à l'heure de dix du matin, et la seconde le troisième
jour du mois de février aussi dernier à l'heure de dix du matin
avec une opposition au dit mariage nous ayant été
signifié, nous martial Castella adjoint au maire officier
de l'état civil, faisant droit à leur requisition, après
avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées
et du chapitre six du titre du code civil intitulé du
mariage, avons demandé au futur et à la future épouse
s'ils veulent reprendre pour mari et pour femme; chacun
d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement
Durand, puis par le mariage de nous avons dressé acte
en présence de Antoine Mouragues demeurant à Castelsta
département de la Haute Garonne, profession de cultivateur âgé
de quarante sept ans, qui a signé; de Pierre Durand demeurant
aussi à Castelsta profession de cultivateur âgé de trente ans, qui a
signé; de Martial Durand demeurant aussi à Castelsta profession
de cultivateur âgé de vingt quatre ans, frère de la future épouse, et
de Pierre Gasc demeurant à Castelsta profession de maçon, âgé
de trente ans, tous lesquels, après qu'il leur a été fait lecture
d'y ont signé, avec nous, et le sieur Gouzac futur époux, les
autres parties qui se sont fait lire ont déclaré au savoir.
Gouzac époux M. des dits Gasc Durand
Durand Castella adj.